



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



ETUCE - European Trade Union Committee for Education (CSEE - Comité
Syndical Européen de l'Éducation)
Internationale de l'Éducation - Région Europe

Président
Jean-Pierre Boyer

Vice-Présidents
Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Trésorier
Joan DONEGAN

Directrice Région Europe
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE
Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Bruxelles / BELGIQUE
secretariat@csee-etuice.org
+32 2 224 06 92

Stratégie de mise en œuvre

du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion

1. Introduction

Dans nos sociétés européennes de plus en plus diversifiées, il se révèle essentiel de garantir l'égalité et l'inclusion dans le secteur de l'enseignement. La nécessité d'intégrer la diversité de l'éducation est une question qui revêt une importance de plus en plus politique à l'échelle européenne. Cependant, les [recherches](#) du CSEE démontrent que les enseignants et l'ensemble du personnel éducatif estiment qu'ils disposent d'une préparation et d'un appui insuffisants pour enseigner à des élèves issus de divers milieux socio-économiques, culturels et linguistiques.

Malgré les progrès globalement réalisés dans la lutte contre les inégalités dans notre société du XXI^e siècle, le manque de financement public pour l'éducation inclusive persiste, et de nombreuses questions et défis en matière d'égalité restent encore à aborder au sein des programmes de dialogue social nationaux et européens du secteur de l'enseignement. Il convient également de mentionner le déclenchement de la pandémie de COVID-19 en 2020 et le passage à l'enseignement en ligne qui en a découlé, lesquels ont eu de graves conséquences, en particulier sur les individus déjà défavorisés et subissant des difficultés à accéder à l'éducation, notamment les personnes présentant des besoins spéciaux, les migrants et les groupes minoritaires.

Pour aborder ces questions et pour aider ses organisations membres à assurer et à promouvoir l'éducation inclusive, le CSEE a adopté un [Plan d'action pour l'égalité, la diversité et l'inclusion](#), une **politique globale et durable pour l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination dans l'éducation et la société** applicable par toutes les organisations membres du CSEE et reposant sur des actions concrètes. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce Plan d'action et de soutenir son implémentation et son adaptation aux contextes nationaux et locaux, **une Stratégie concrète et pratique de mise en œuvre** a été élaborée dans le cadre du projet CSEE "[Syndicats de l'enseignement et écoles inclusives : accueillir la diversité au sein de l'éducation](#)" (2019-2021).

2. Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion



Le Plan d'action s'appuie sur les politiques antérieures du CSEE en matière d'égalité et de non-discrimination (telles que le [Plan d'action du CSEE pour l'égalité des genres](#)), les recommandations et lignes directrices des dispositifs de mise en œuvre de l'égalité du CSEE, et les résultats des projets afférents. Il prend également en compte le travail effectué sur ces problématiques par l'Internationale de l'Éducation et la Confédération européenne des Syndicats.

Le Plan d'action pour l'égalité, la diversité et l'inclusion répond à **sept priorités clés** :

1. Célébrer la diversité chez les enfants, les élèves, les enseignants, les universitaires, les chefs d'établissement et les autres membres du personnel éducatif.
2. Enseigner la citoyenneté démocratique et la transmission des valeurs fondamentales par l'éducation.
3. Inclure migrants et réfugiés dans le système éducatif, sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble.
4. Inclure les minorités ethniques et les peuples autochtones dans le système éducatif, sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble.
5. Mettre en œuvre un statut d'égalité des genres dans l'enseignement, la profession enseignante et la société dans son ensemble.
6. Mettre en place un statut d'égalité pour les étudiants LGBTI et le personnel éducatif en vue de créer un environnement d'apprentissage et de travail sûr, sécurisé et inclusif pour tous.
7. Inclure les étudiants et le personnel éducatif handicapés et présentant des besoins spéciaux dans le système éducatif, sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble.

3. Objectif

Eu égard aux résultats du [sondage en ligne](#) auprès des organisations membres du CSEE et aux échanges lors du [séminaire de formation](#) et de la [conférence de clôture](#) du projet, la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion propose des solutions concrètes pour mettre le Plan d'action en pratique dans chaque pays de la région Europe et adapter ses concepts aux contextes nationaux et locaux. Il vise à aider les syndicats de l'enseignement à préparer leurs affiliés à faire face à la diversité socio-économique, culturelle, linguistique et à l'ensemble des diversités en classe et dans la société ainsi qu'à les aider à mettre en œuvre un environnement d'apprentissage inclusif permettant à chaque élève et enseignant d'extérioriser pleinement son potentiel.

4. Stratégie de mise en œuvre

Dans l'objectif de mettre en œuvre les sept priorités clés du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion, il est important que les syndicats du secteur de l'enseignement :

- Travaillent au renforcement du dialogue social et veillent à ce que l'éducation inclusive et les priorités du Plan d'action soient présentes en permanence dans le dialogue social au niveau européen, national, régional et institutionnel.
- Exercent des pressions sur les gouvernements nationaux et les instances du secteur de l'enseignement pour qu'elles fournissent un financement public durable et adéquat pour

l'éducation inclusive et des subventions supplémentaires pour ses diverses applications, garantissant l'égalité et l'équité au niveau de l'éducation et, notamment en remédiant aux conséquences de la pandémie de COVID-19 (dans le cadre par exemple de la [Facilité pour la reprise et la résilience](#)).

- Travaillent à l'amélioration de la formation initiale et de la formation professionnelle continue des enseignants afin de mettre en œuvre l'inclusion et de développer la capacité et la sensibilité culturelles dans des environnements de travail multiculturels. Il est essentiel que la formation des enseignants soit dispensée grâce à des subventions publiques et élaborée à l'issue d'un dialogue avec les syndicats du secteur de l'enseignement. Il faut notamment offrir aux enseignants l'occasion d'améliorer leurs compétences pédagogiques sur la façon de répondre aux besoins des étudiants migrants et des étudiants handicapés et présentant des besoins spéciaux. En outre, une formation plus poussée est nécessaire sur les approches destinées à gérer les situations difficiles dans les salles de classe et à maintenir un environnement de travail sûr et sain.
- Exigent de la part des instances responsables de l'enseignement qu'elles fournissent aux enseignants et à l'ensemble du personnel éducatif un appui professionnel et des outils, des méthodes et des éléments de pratique pédagogiques à jour intégrant les concepts de l'éducation inclusive, adaptables à leurs besoins avec un certain degré d'autonomie professionnelle.
- Promeuvent une profession enseignante plus diversifiée et reflétant la diversité des étudiants et de la société tant au sein du corps enseignant qu'au niveau de l'appartenance syndicale. Les syndicats de l'enseignement sont censés sensibiliser au recrutement d'une main-d'œuvre enseignante plus diversifiée, incluant migrants, minorités ethniques, personnes LGBTI et personnes handicapées.
- Élaborent une définition claire et unanime des termes « diversité », « égalité » et « inclusion » au sein des syndicats de l'enseignement européen afin de développer une compréhension commune de ces concepts.
- Favorisent la création d'un environnement scolaire qui mette en avant le dialogue professionnel et la coopération entre les enseignants, valorisant tout acteur au sein de l'établissement d'enseignement et portant une attention particulière au rôle des jeunes enseignants.
- Créent davantage d'espaces de réflexion au sein des syndicats de l'enseignement et bâtissent une culture des relations interpersonnelles favorisant la mise en commun des défis, des expériences et des bonnes pratiques en matière d'éducation inclusive.
- Renforcent la coopération avec toutes les parties prenantes du secteur de l'enseignement, y compris les chefs d'établissement, les familles, ainsi que les acteurs de la société civile et de la communauté locale, en faveur de l'égalité et de l'inclusion. L'objectif est ici d'impliquer les différents acteurs de l'éducation dans le travail sur l'inclusion et la diversité en tant qu'agents de promotion de la diversité dans les sociétés.
- Améliorent la coopération entre les syndicats en tant que vecteur d'échange des points de vue et bonnes pratiques, de soutien mutuel et de travail en synergie pour renforcer le dialogue social sur la pédagogie inclusive.
- Plaident en faveur de l'adoption d'une nouvelle approche par les gouvernements et l'ensemble de la communauté et du développement en commun d'une sensibilité culturelle ouverte à la diversité et à l'inclusion.
- Prennent des mesures pour remédier aux lacunes dans la mise en œuvre des cadres juridiques relatifs à l'éducation inclusive.

En outre, afin de promouvoir le Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion aux niveaux national, régional et local, les syndicats de l'enseignement sont encouragés à :

- Diffuser activement et appliquer/utiliser le Plan d'action et les recherches dans le cadre du projet à différents niveaux du travail syndical (y compris la dimension intersectorielle) le cas échéant, tout en l'adaptant aux conditions et aux besoins locaux respectivement.
- Améliorer la [Base de données en ligne de bonnes pratiques](#) en y intégrant des initiatives et des événements pertinents organisés par leurs affiliés.
- Organiser des séances et des programmes de formation communs grâce à la coopération transfrontalière entre les syndicats nationaux de l'enseignement.
- Organiser des webinaires et des tables rondes réguliers sur les priorités pertinentes du Plan d'action dans les contextes nationaux et locaux respectifs des syndicats de l'enseignement et discuter des questions clés soulevées dans le cadre du plan de travail. Les sujets de discussion possibles peuvent être l'utilisation du langage et de la terminologie, le dialogue avec les communautés sous-représentées, les approches intersectorielles, etc.)
- Célébrer virtuellement et physiquement diverses dates charnières de l'acquisition de l'égalité des droits.
- Travailler à la création d'un réseau de groupes communautaires parmi leurs affiliés désireux de travailler à la mise en œuvre transfrontalière du Plan d'action.
- Informer régulièrement le Secrétariat du CSEE des progrès de la mise en œuvre du Plan d'action et des activités menées là où le Plan d'action est utilisé pour les négociations avec les employeurs du secteur de l'enseignement.
- Retranscrire le Plan d'action et le [Catalogue de bonnes pratiques sur les écoles inclusives](#) dans les langues nationales et locales.